

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-102
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : DOMAINE
ET PATRIMOINE

Sous matière :
AUTRES ACTES
DE GESTION DU
DOMAINE PUBLIC

OBJET :
RESIDENCE
JEAN JAURES -
RETROCESSION
DES ESPACES
PUBLICS
EXTERIEURS

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 05 AVRIL
2024

AFFICHAGE EN
DATE
DU :

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **18 AVR. 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du vendredi 12 avril 2024
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Nicole
CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude
BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine
SURRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Javier DE LA
CASA, Agnès SOULIER, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI,
Thierry ROSSICH, Gérard MONDRAGON, Christian
WINTERHALTER.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Bernard GRIMAUD pouvoir à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Chantal BARTHES pouvoir à Giovanni ZAMAI,
Nicolas ASENSIO-VERGNES pouvoir à Evelyne GUILHEM,
Bruno PERLES pouvoir à Élisabeth ESCAFRE,
Delphine SANTINI pouvoir à Philippe GREFFIER,
Adrien ROUZAUD pouvoir à Audrey GAIANI.

Absents excusés : Karole CAFFIER, Zohra KUFEL.

Secrétaire : Audrey GAIANI

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'office Habitat Audois souhaite rétrocéder à la
Commune, les espaces extérieurs non privatifs de la Résidence « Jean Jaurès ».

Les parcelles concernées figurent en désignation « I » et « A » sur le plan réalisé par le
Cabinet BRAHEM-GUENERET, géomètre, annexé à la présente. Elles sont issues de la
division des parcelles suivantes :

- Parcelle AC 1040 d'une superficie de 607 m² (I)
- Parcelle AC 1054 d'une superficie de 1108 m² (A)

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à l'acquisition pour l'euro symbolique des espaces publics extérieurs de la Résidence Jean Jaurès.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 11 avril 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'acquisition pour l'euro symbolique d'une partie des parcelles cadastrées section AH 1040 et 1054, d'une contenance totale de 1 715 m², à l'office Habitat Audois.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette acquisition et notamment l'acte authentique de vente par devant notaire.

PRECISE que les honoraires du notaire seront à la charge de la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au classement de cette parcelle dans le domaine public communal.

PRECISE que les crédits nécessaires et tous les frais inhérents à l'établissement de l'acte authentique seront inscrits au budget de la Ville 2024.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 12 avril 2024



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le 18 AVR. 2024
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le : 17 AVR. 2024
Par publication le : 18 AVR. 2024
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 18 AVR. 2024

ID : 011-211100763-20240412-DB2024102-DE

